



Licenciement pendant conge parental

Par **patounet82_old**, le **14/09/2007** à **15:38**

bonjour, rnactuellement en congé parental, j'ai apri hier par telephone la deces de mon employeur decede le 6 aout 2007 (je suis aide à domicile et je travaille avec le CIAS) et par la même occasion mon licenciement. le probleme est que je n'ai reçu aucun papier et quand j'ai demande pour la signature de mon solde de tout compte, on m'a repondu qu'il n'y avait rien à signer et que mon solde me serait vire directement sur mon compte. rnj'aimerais savoir si cet normal ou pas. rnmerci d'avance de votre reponse.

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007** à **16:39**

bonjourrrnmeme licencier vous devez avoir attestation ASSEDICS, solde de tout compte et bulletin de paie